



## EXAMEN PREALABLE DE LA CONCEPTION D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DONT LA CHARGE BRUTE DE POLLUTION ORGANIQUE EST COMPRISE ENTRE 1,2 KG/J ET 12 KG/J DE DBO5

Vous envisagez de réaliser des travaux sur votre installation d'assainissement non collectif, vous devez obtenir l'accord du SPiANC – Service Public Intercommunal d'Assainissement Non Collectif. Pour cela, vous devez remplir et déposer le présent document auprès du SPiANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées. Chaque installation d'assainissement non collectif doit faire l'objet d'une demande distincte. **Votre dossier sera étudié en deux temps :**

Date :

Reference :

Adresse :

Partie réservée au spianc

- Examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné
- Contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPiANC est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 21 avril 2015 fixant les prescriptions techniques applicables à la conception, l'exploitation, la surveillance et l'évaluation de la conformité des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPiANC. Cet imprimé (8 pages) est un modèle de demande destiné au contrôle réglementaire des dispositifs d'assainissement non collectif. La présente demande doit être dûment complétée et signée par le demandeur. Elle doit être accompagnée des pièces nécessaires à la vérification des prescriptions relatives à l'assainissement non collectif. Le dossier complet doit être retourné au service préalablement aux travaux. Ce document, une fois examiné et complété par le SPiANC, constitue le rapport (8 pages hors plans) prévu à l'article L2224-8 III 1° du Code Générale des Collectivité Territoriale.

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur le site internet : [www.assainissement-non-collectif.de-veloppement-durable.gouv.fr](http://www.assainissement-non-collectif.de-veloppement-durable.gouv.fr) et y consulter le guide d'information sur les installations à l'attention des usagers ou vous rapprocher d'un professionnel. Des modèles (panneau d'information du public, courrier de demande de dérogation sans expertise, courrier de demande de dérogation avec expertise et cahier de vie) sont disponibles sur le site.

Une étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière est indispensable.

### ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

Je soussigné ..... nom et prénom ..... certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts et que j'ai pris connaissance du règlement de service. En outre, je m'engage :

- À informer le SPiANC de toute modification de mon projet avant le début des travaux,
- À informer au moins 10 jours à l'avance le SPiANC de la date d'exécution des travaux et à réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPiANC,
- À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPiANC (contrôle de bonne exécution des travaux);
- À procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal et ses annexes au SPiANC. Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPiANC
- À ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement et à assurer le bon entretien de son installation, conformément aux consignes du fabricant et et à transmettre les résultats d'autosurveillance au service en charge du contrôle,
- À s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPiANC.

Fait à : ....., le ..... Signature

## 1 Informations générales

### → NATURE DE LA DEMANDE

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- d'une demande de permis de construire **d'une construction neuve**
- d'une demande de permis de construire **d'une construction déjà existante** (transformation, agrandissement)
- de la réhabilitation ou de la création d'une installation sans permis de construire
- d'une modification du projet d'installation suite à précédente conclusion du SPIANC négative (ANC non conforme)

### → COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE

Nom de famille et prénom du demandeur : ..... Nom d'usage : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : ..... Tél. : ..... Courriel : .....@.....

j'accepte de recevoir par courrier électronique les documents de l'administration concernant mon projet d'assainissement.

**Adresse du projet d'installation d'assainissement** (si différente de l'adresse du demandeur) :

Nom et prénom du demandeur : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : ..... Tél. : ..... Courriel : .....@.....

Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) : .....

Référence où est situé l'installation d'assainissement, si différente : .....

*Joindre obligatoirement un extrait  
cadastral de la parcelle  
d'implantation de l'ANC*

## 2 Caractéristiques du projet (à renseigner obligatoire par le pétitionnaire)

### → CONCEPTEUR ET INSTALLATEUR

**Concepteur du projet (bureau d'études, maître d'œuvre, etc.)**

Nom : ..... Tél. : ..... Courriel : .....@.....

Adresse : .....

**Installateur (entreprise ou particulier) – si connu**

Nom : ..... Tél. : ..... Courriel : .....@.....

Adresse : .....

### → ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE L'IMMEUBLE

L'immeuble est alimenté par une distribution en eau  publique (sources et eaux, veolia, autres...) et/ou  privée  
si privée, le captage privé est-il à proximité ?  Oui  Non  Ne sais pas

La parcelle est-elle concernée par un périmètre de protection ou une zone à enjeux particuliers ?  
 Oui, (préciser la nature ..... )  Non  Ne sais pas

*N.B. : la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.*

**CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE**

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ?

Oui  Non Si oui, sera-t-il en partie conservé ?  Oui  Non

*Si oui, joindre avec la demande l'inventaire et les caractéristiques des ouvrages conservés*

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui sera (seront) desservi(s) par l'installation ? : .....

Combien d'immeubles sont raccordés à l'installation ? .....

Quelle est la capacité d'accueil totale retenue de(s) l'immeuble(s) ? : ..... Équivalent habitant

Renseigner le tableau ci-dessous (ou joindre un détail similaire) en précisant pour chaque usage le volume journalier d'eaux usées retenues :

Usage des locaux	Nature des eaux usées		Volume journalier l/ j
.....	<input type="checkbox"/> Domestique & Assimilé	<input type="checkbox"/> Autres .....	.....
.....	<input type="checkbox"/> Domestique & Assimilé	<input type="checkbox"/> Autres .....	.....
.....	<input type="checkbox"/> Domestique & Assimilé	<input type="checkbox"/> Autres .....	.....
Soit un volume total journalier d'eaux usées retenu pour le dimensionnement de l'installation de (en litres/jours) :			.....

**COLLECTE DES EAUX PLUVIALES**

**Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment des eaux usées ?**

Oui  Non

*N.B. Le système de collecte des eaux pluviales ne doit pas être raccordé au système de collecte des eaux usées, sauf justification expresse et à la condition que le dimensionnement du système de collecte et celui de la station de traitement des eaux usées le permettent..*

**CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN**

**Existence d'une étude de sol spécifique ?**

Oui  Non

*N.B. si oui, l'étude devra être jointe au présent dossier. si non, renseigner obligatoirement les informations ci-dessous*

Surface totale de la parcelle d'implantation : ..... m<sup>2</sup> Surface disponible pour l'installation : ..... m<sup>2</sup>

- **Pente existante :**  < 5 %  de 5 à 10 %  > 10 %
- **Terrain inondable :**  Oui  Non  Ne sais pas
- **Nappe d'eau à moins de 1 mètre du fond de fouille projeté (hors niveau exceptionnel d'eau) :**  Oui  Non

*N.B. : si oui, joindre l'avis de l'hydrogéologue agréé*

- **Appréciation de la nature du sol** (à préciser en cas d'absence d'étude de sol jointe à la présente demande) :

à dominante argileuse/limoneuse  à dominante sableuse/scoriacée  à dominante rocheuse

Valeur de la perméabilité du sol en place: ..... mm/h

- **Présence de la roche à moins de 1 mètre de la surface du sol :**  Oui  Non

Valeur de la perméabilité au niveau du rejet des eaux usées traitées: ..... mm/h

**L'installation de traitement des eaux usées est-elle implantée à moins de 100 m des habitations ou d'un établissement recevant du public ?**

Oui  Non

*N.B. : si oui, la dérogation préfectorale autorisant implantation à moins de 100 m doit être jointe au dossier au présent dossier. Vous pouvez vous rapprocher de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL)*

Le projet d'assainissement a-t-il déjà obtenu un avis du SPIANC à la demande de dérogation ? :  Oui  Non

*N.B. si oui, joindre l'avis du SPIANC sur la demande dérogation*



**RAPPEL IMPORTANT : la présente demande sera impérativement accompagnée d'un plan d'implantation de l'ANC au 1/500 ou 1/200 sur lequel l'immeuble concerné par la demande et les différents éléments de la filière d'assainissement projetée (canalisations, ventilations, prétraitement, traitement primaire et secondaire, évacuation ...) devront obligatoirement figurer à l'échelle.**

**CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJETÉE**

**INSTALLATIONS AVEC DISPOSITIF DE TRAITEMENT PAR LE SOL EN PLACE OU PAR UN MASSIF RECONSTITUÉ**

**Prétraitement**

- Dégrilleur** (joindre la fiche technique ou préciser les caractéristiques de l'ouvrage)
- Dégraisseur** (joindre la fiche technique ou préciser les caractéristiques de l'ouvrage)

Préciser le volume du dégraisseur : ..... m3

N.B. Le volume est obligatoirement supérieur à 0,5m3  
La destination de refus devra être renseignée au paragraphe suivant

**Traitement primaire**

- Fosse toutes eaux** Volume : .....m<sup>3</sup>  
N.B. : les ventilations doivent être prévues
- Décanteur digesteur** Volume : .....m<sup>3</sup>  
N.B. les ventilations doivent être prévues

- Pré filtre (décolloïdeur)** Volume : ..... litres  
Est-il intégré à la fosse ?  Oui  Non  Ne sais pas

Autre dispositif (fosse chimique, fosse d'accumulation) : .....

**Toilettes sèches :**  
Dans le cas de toilettes sèches, renseigner dans le présent formulaire les dispositifs prévus pour le prétraitement, le traitement primaire, le traitement secondaire et l'évacuation des eaux ménagères.

Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire) : .....

**Traitement secondaire**

**Épandage par le sol en place**

- Tranchée d'épandage** composé de ..... branches d'un linéaire de .....ml
- Lit d'épandage**

**Épandage par un massif reconstitué**

- Lit filtrant vertical non drainé**
- Lit filtrant drainé à flux horizontal**
- Filtre à sable vertical drainé**
- Terre d'infiltration**
- Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de Zéolithe**

**Dimensions du traitement secondaire**

Quelle est la surface occupée par le traitement secondaire : .....m<sup>2</sup>  
Quelle et la profondeur de fouille : .....m

**INSTALLATION AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT**

Joindre les fiches techniques et /ou une note descriptive

Dénomination de l'installation : .....

Description de l'installation :

Capacité nominale de traitement (en Équivalents-Habitants) : ..... EH

**Partie réservée au SPIANC**

Le prétraitement est adapté ?  
 Oui  Non

Le volume de la fosse ou du décanteur est-il adapté ?  
 Oui  Non  SO

Le volume du préfiltre est-il adapté ?  
 Oui  Non  SO

Dispositif réglementaire ?  
 Oui  Non  SO

Le dispositif de traitement est-il adapté aux contraintes de sol ? (perméabilité, nappe, pente, etc.)  
 Oui  Non

Le dimensionnement du dispositif de traitement est-il adapté au logement/capacité d'accueil ?  
 Oui  Non

L'implantation de la filière est-elle adaptée aux contraintes sanitaires ? (proximité d'une zone à enjeux sanitaires ou d'un captage d'eau)  
 Oui  Non

Le dispositif est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble) ?  
 Oui  Non

**CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJETÉE (SUITE)**

*DISPOSITIFS ANNEXES ÉVENTUELS*

Joindre les fiches techniques et /ou une note descriptive

**Chasse Automatique** (chasse à auget, auget basculant)  
 Volume de la bûchée : ..... L

**Pompe ou système de relevage**  
 Volume du poste : .....L  
 Usage :  Eaux brutes  Eaux prétraitées  Eaux traitées

**Autres équipements électromécaniques** : .....

Puissance estimée de l'ensemble des équipements : (pompes, aérateurs, automates .....): .....

*MODALITÉS D'ÉVACUATION DES EAUX TRAITÉES<sup>1</sup>*

**Par infiltration dans le sol en place**

**Tranchée(s) d'infiltration / d'irrigation** (barrer la mention inutile)  
 Longueur = ..... ml soit .....tranchée(s) x ..... m  
 Profondeur = ..... m

**Lit d'infiltration / d'irrigation** (barrer la mention inutile)  
 Surface = ..... m<sup>2</sup> soit ..... m x ..... m  
 Profondeur = ..... m

**Par rejet dans un puits d'infiltration**

Le rejet est situé en zone sensible (joindre obligatoirement une étude hydrogéologique)

Existe-t-il un autre point de déversement sur l'installation d'assainissement ou en amont (regards, Bypass ...) ?  Oui  Non

*DISPOSITIFS DE MESURES*

Dispositif de prélèvement avant le rejet des eaux usées traitées

Dispositif de mesure du débit en entrée du système d'assainissement

Dispositif de mesure du débit en sortie du système d'assainissement

Dispositif de mesure de la température et du PH

Autre Dispositif de mesure : .....

*N.B. Les caractéristiques et la position des dispositifs de mesure doivent être indiquées sur le plan masse du projet.*

*GESTION DES DÉCHETS DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT*

Quelle est la nature des déchets produits (refus de prétraitement, boues, graisses, sables, etc.) ? :  
 .....  
 .....

Quel est le mode de gestion de ces déchets ?

- Estimation de la quantité des boues produites : .....
- Destination des boues extraites : .....
- Destination des autres déchets : .....

Quel est le volume de production stockable ? : .....

*N.B. le maître d'ouvrage doit pouvoir justifier de la pérennité de la filière de gestion des sous-produits de l'assainissement et de leur conformité réglementaire*

**Partie réservée au SPIANC**

Le dispositif annexe est-il adapté au projet ?  
 Oui  Non  SO

Cas de rejet par infiltration :  
 Le rejet est-il adapté au contexte parcellaire et à la nature du sol ?  
 Oui  Non

Cas de rejet dans un puits :  
 Le rejet est-il autorisé ?  
 Oui  Non  SO

Aucun rejet en milieu superficiel n'est envisagé ?  
 Oui  Non

Le dispositif de mesure est-il adapté au projet ?  
 Oui  Non  SO

La gestion des sous-produits est-elle tracée et conforme ?  
 Oui  Non

Le volume de stockage couvert est-il suffisant ?  
 Oui  Non

<sup>1</sup>Se référer au règlement du SPIANC et au règlement sanitaire

MAINTENANCE ET SURVEILLANCE DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT

Quels sont les essais et les contrôles préalables à la mise en service de l'installation prévue ? :.....

Quelles sont les principales opérations de maintenance à réaliser sur l'installation d'assainissement non collectif ? :

*(Renseigner le tableau ci-dessous ou joindre un détail similaire)*

Composant de l'installation	Opérations	Fréquence
<input type="checkbox"/> collecte <input type="checkbox"/> traitement <input type="checkbox"/> autosurveillance	.....	.....
<input type="checkbox"/> collecte <input type="checkbox"/> traitement <input type="checkbox"/> autosurveillance	.....	.....
<input type="checkbox"/> collecte <input type="checkbox"/> traitement <input type="checkbox"/> autosurveillance	.....	.....
<input type="checkbox"/> collecte <input type="checkbox"/> traitement <input type="checkbox"/> autosurveillance	.....	.....

**Le projet de « cahier de vie » contenant les modalités d'exploitation devra être joint à la demande.**

**Les rapports d'essai, les documents de réception et le cahier de vie dans sa version définitive avec le programme d'exploitation sur 10 ans seront remis lors de l'achèvement de l'ouvrage.**

**Partie réservée au SPIANC**

Les modalités de mise en service et de réception sont-elles conformes ?

Oui  Non

Le projet de C.d.V est fournie ?

Oui  Non

## PIÈCES A JOINDRE AU PRÉSENT FORMULAIRE

- Une note sur les contraintes et le dimensionnement des ouvrages (site, réseaux de collecte et ouvrages de traitement),
  - Une étude de sol avec localisation des sondages, coupe du sol, test de perméabilité,
  - La description (coupe, profil) et le dimensionnement de la filière (collecte, prétraitement, traitement, rejet),
  - Les notices et fiches techniques du concepteur et/ou constructeur précisant le mode d'utilisation et d'entretien des ouvrages,
  - Un plan parcellaire détaillé avec localisation des sondages de reconnaissance et des tests de perméabilité,
  - Un plan de situation de la parcelle 1/25000<sup>ème</sup>
  - Un plan de masse du projet de l'installation 1/500<sup>ème</sup>
  - Attestation sur l'honneur du constructeur qui s'engage sur le respect des performances épuratoires, y compris pH et température
  - Copie d'un justificatif d'adresse (personne physique) ou d'un extrait de Kbis (personne morale) datant de moins de 3 mois.
- ET pour les organismes publics : Code Service et n° d'engagement (CHORUS)
- Copie d'une pièce d'identité valide du porteur de projet ou de son représentant.
  - Le cas échéant,
    - L'avis de l'hydrogéologue agréé (zone sensible, nappe ...)
    - La décision préfectorale (zone sensible, station à moins de 100m)
    - La déclaration au titre de la loi sur l'eau (station  $\geq$  200EH)

### RAPPEL IMPORTANT



*Le maître d'ouvrage doit mettre en place une surveillance des systèmes de collecte et des stations de traitement des eaux usées en vue d'en maintenir et d'en vérifier l'efficacité. Il doit rédiger et tenir à jour un « cahier de vie ».*

*Un panneau d'information du public devra également être implanté sur le site et comporter à minima le nom du maître d'ouvrage, la nature du projet, le lieu où le dossier réglementaire ou de conception est consultable. Les Performances minimales de traitement attendues\* pour les paramètres DBO5, DCO et MES des stations recevant une charge brute inférieure à 120 kg/j de DBO5 sont rappelées dans le tableau ci-dessous.*

Paramètre	CONCENTRATION maximale à respecter, moyenne journalière	RENDEMENT MINIMUM à atteindre, moyenne journalière	CONCENTRATION rédhitoire, moyenne journalière
DBO5	35mg O2/l	60 %	70mg
DCO	200mg O2/l	60 %	400mg
MES	-	50 %	85mg/l

(\*) Source arrêté du 21 juillet 2015

### 3 Avis du SPIANC sur le projet d'installation

Partie réservée au SPIANC

L'avis du SPIANC sur votre projet d'installation sera émis à l'issue de l'examen du présent dossier fourni par le propriétaire, complété si nécessaire par une visite sur site.

**En l'absence d'un élément constitutif du dossier, le SPIANC ne se prononcera pas sur la conformité du projet.**